



Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Du 18 février au 18 avril 2025, une consultation publique est organisée par le Conseil départemental du GARD sur son projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 4ème échéance, portant sur les grandes infrastructures routières départementales répertoriées par la Préfecture du Gard sur les cartes de bruit stratégiques.

Publié le 30/01/2025 - Mise à jour le 30/01/2025

De quoi s'agit-il ?

Conformément aux articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du Code de l'Environnement, **le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement** est un document révisable tous les 5 ans. Il vise à prévenir éviter ou réduire, les effets nuisibles de l'exposition au bruit des populations présentes à proximité des routes départementales classées par le préfet du Gard (arrêté préfectoral n° 2023-01-16-00007). Le **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** concerne les routes dont le trafic est supérieur ou égal à 8.200 véhicules-jour. Les routes départementales concernées se situent principalement dans les agglomérations de Nîmes et d'Alès, ainsi que sur certains axes fréquentés du département.

Le PPBE est un document issu de l'analyse de la cartographie du bruit élaborée par les services de l'État qui constitue un outil de diagnostic préalable, consultable sur le site de la DDTM du Gard [Cartes de bruit - Bruit lié aux transports - Environnement - Actions de l'État - Les services de l'État dans le Gard](#)

La consultation

Le public est invité à consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, selon les modalités qui lui seront indiquées. S'agissant d'une procédure réglementaire, la consultation du public est destinée à « assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ».

Quand et comment s'exprimer ?

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement sera consultable en ligne durant 2 mois du 18 février au 18 avril 2025. Les observations du public pourront y être consignées dans le registre dématérialisé prévu à cet effet.

À NOTER : les observations seront prises en compte uniquement durant la période de consultation publique.

[Accéder ici au formulaire pour déposer votre contribution !](#)

Consultez les contributions déjà envoyées

Contribution n°1 : Rocade nord de nimes, rocade d'ales, trop de dossiers en souffrance - Max - 07/03/2025

Bonjour,

Le département du Gard n'investit plus sur son réseau routier. il ne sait faire que des réductions de vitesse absurdes et des giratoires trop nombreux et dangereux. a quand la rocade nord de Nîmes pour soulager le trafic des routes qui y mènent ? a quand une dénivellation (= suppression ds giratoires saturés) de la rocade d'ales pour faire comme à Béziers et diminuer fortement les nuisances

(bouchons, pollution) ? notre département souffre d'inaction et le dossier le montre très bien il n'y a aucune ambition pour les routes saturées et bruyantes. pour les voies vertes désertes en revanche on met les moyens. incompréhensible ! merci de réagir

Contribution n°2 : Dossier mis a disposition - Jean - 08/03/2025

Bonjour,

La qualité de la cartographie départementale liée à la consultation ne permet pas d'avoir une précision des zones des routes indiquées en rouge.

Je n'ai pas réussi à situer la zone de la RD 979 au niveau des gorges du gardon à sainte-anastasia, mettre en ligne une carte numérisée et détaillée permettant le grossissement sans pixelisation.

Contribution n°3 : Plan de prévention du bruit dans l'environnement - Grégory - 08/03/2025

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison de village au 126 rue du castagno 30350 Lédignan, et la départementale qui passe devant ma maison , devient invivables entre le bruit et les voitures qui ne respecte pas la limitation de vitesse, qui ne respecte pas les passages à piéton, nous avons vu nos chat perdre la vie (écrasé), un chien , qui va être le prochain un humain peut-être, ma fille traverse tout les jour pour allé à l école, faut le voir pour le croire.

Contribution n°4 : Zone mitra de st gilles et Garons : Aeroport et Trop de poids lourds sortant de l'autoroute ! Danger au niveau de la circulation et beaucoup de bruit - Sandrine - 08/03/2025

Trop de poids lourds dans la zone , sortie autoroute plus aéroport et avions de chasse . Beaucoup de bruit

Contribution n°5 : Bruit à St Brès 30500 - Christian - 08/03/2025

Habitant à côté de la N 904...

Le bruit infernal de la circulation du aux motos et voitures dépassant largement le seuil autorisé : à eux seuls ils pourrissent la vie des habitants.

Contribution n°6 : Bruit des départementales - Laura - 08/03/2025

Bonjour,

J'habite au 5 boulevard Chanzy à Saint Gilles le long d'une départemental. Il s'agit d'une ligne droite avant un pont. Beaucoup de monde accélère à cet endroit là. Outre le danger, les bruits de moteurs résonnent sur les murs des maisons. Lorsqu'une moto passe, le bruit devient assourdissant. Il est grand temps de faire le nécessaire car il va y avoir soit des accidents à cause de la vitesse, soit des déménagements à cause du bruit.

Contribution n°7 : Route d'Alès - Françoise - 09/03/2025

La route d'Alès est une pénétrante sur Nîmes très passagère et bruyante avec des lignes droites où les automobilistes et motards vont à vive allure. Je vis au bord de cette route et même avec des doubles vitrage le bruit est présent.

Contribution n°8 : Nuisance sonore - Daniel - 09/03/2025

Nuisance sonore rn 100

Contribution n°9 : Francois - 09/03/2025

Traversée bruyante de Nozières sur Rd8 due au non respect du 30km/h et au 2 chicanes qui donnent à certains des velléités de grosses accélérations cyclo moto(pas toutes heureusement!) voitures puissantes...

Beaucoup de camions également en direction de la déchetterie de St Bénézet.

Contribution n°10 : D999 route de beaucaire - Hugues - 09/03/2025

Bonjour,

Depuis 10 ans le bruit de circulation routière augmente et le vent du sud le soir apporte ce bruit dans le village augmentant de mois en mois.

bien à vous

Contribution n°11 : Nuisance sonores - Edouard - 10/03/2025

Habitant du quartier de l'eau bouillie traversée par la route d'Alès , notre maison est en bordure de la route, plus précisément au 240 route d'Alès . Nous sommes quotidiennement impacté par la circulation intense de cette route, la vitesse excessive des automobiles et les nuisances sonores en découlant, le tout amplifié par un virage serré (crissement de pneus) et un terminus de bus ligne 9 creux de l'assemblée (allez et retour toutes les 30min) nous serions heureux que c'est problématiques soient pris en considération dans le cadre des travaux de réfection de la route d'Alès prévue pour cette année 2025, et que des aménagements permettant de réduire la vitesse et les nuisances sonores y compris des bus, seront mis en place.

Contribution n°12 : Nuisances sonores route d'Ales à Nîmes - Bertrand - 10/03/2025

La route d'Alès est très fréquentée le matin et le soir par les personnes venant travailler sur Nîmes . Dans la mesure où des travaux d' aménagements sont prévues, penser à refaire le revêtement avec un nouveau "enrobé phonique"pour limiter le bruit des véhicules.

Dans une autre mesure, la nuisance sonore (déjà signalée) du dépôt de la SMB rue Gaffone par le bruit de leur nettoyeur haute pression . Ce site "industriel" ne devrait plus être autorisé à cet endroit suivant la dernière révision du PLU et cela permettrait de prévoir à la place une zone de transit pour les cars scolaires qui amènent et cherchent les élèves du collège Jean Rostand.

Contribution n°13 : D 906 Concoules - Luc - 11/03/2025

Bonjour,

D 906 tronçon Génolhac Villefort, la traversé de Concoules, dès les beau jours Week end et jour férié, mai à septembre, ce n'est plus une départementale mais le circuit du Castellet le grand prix de France moto , une derrière l'autre ou en bande , les pots d'échappement libre ou non conforme, c'est INFERNAL ça tape sur les nerfs très peu de tranquillité, de plus on est dans le parc national des Cévennes zone protégés. à vous de jouer la balle est dans votre camp.

Contribution n°14 : Route d'Alès - Robert - 11/03/2025

Route d'Alès, habitant au niveau des 9 arcades il serait bon de profiter de la réfection du revêtement pour rabaisser son niveau afin d'éviter d'être inondé par la route d'ales. (Dans ma jeunesse la route était plus basse que la maison).

Contribution n°15 : Nuisance sonore et pollution - Jean-Paul - 13/03/2025

Bonjour,

Mon habitation est située à BEAUCAIRE au bord de la D90 (Rocade sud) et a 200m du rondpoint avec la D15 (route de Fourques).

Je précise que mon installation en avril 1982 est antérieure à la création de la rocade. La proximité du rondpoint provoque pour les camions freinant ou accélérant suivant le sens de circulation un niveau de bruit très important et même des vibrations a certains moments. Tous les matins et tous les soirs un bouchon se forme sur 300 à 500m avant le rondpoint générant en plus du bruit un dégagement de gaz d'échappement insupportable. Mes toitures sont noires et mes haies et ma piscine se recouvre d'une pellicule grasse noire à longueur d'année.

Le remplacement des barrières de sécurité métalliques par un muret béton voir un mur antibruit de faible hauteur limiterait le bruit de façon importante.

je peux rajouter la nuisance journalière très tôt le matin de certains habitués locaux qui circulent en moto ou voiture avec pot d'échappement non conforme.

Contribution n°16 : Nuisances sonores route d'Alès à Nîmes - Michel - 16/03/2025

La route d'Alès est certes un axe important et on ne peut pas interdire les véhicules mais la vitesse est vraiment excessive ce qui engendre nuisances sonores pour les habitants et dangerosité, j'ai moi même été percuté par l'arrière alors que je tournais pour rentrer chez moi. De plus aucun ralentisseur, chicane, ni contrôle radar.

Contribution n°17 : A9 Milhau - Bertrand - 17/03/2025

Quartier de l' Impasse Paul Claudel, bruit difficilement supportable de l'A9 dès qu'il y a un petit peu d'air ou de vent venant du nord (mistral) , des panneaux anti bruit devaient être mis en place mais cela n'a jamais été fait...

Contribution n°18 : D999 Entree du village de Quissac - Gabriele - 17/03/2025

Bonjour,

J'attire votre attention sur le fait que malgré le radar pédagogique à l'entrée du village de Quissac en venant de Nîmes et se dirigeant vers Le Vigan, les automobilistes ralentissent que très très rarement ce qui génère d'avantage de bruit. Les Camions ne font malheureusement pas exception. On est sur une Axe majeur. Il est vrai que depuis le rond point de la déchèterie de Liouc on a une très belle ligne droite qui invite forcément à rouler vite et à ne pas ralentir à l'entrée du village. Je n'ai pas non plus la réponse à la question car je ne suis pas très fan des dos d'âne et encore moins des chicanes (pourtant très efficace).

merci beaucoup pour votre temps accordé !

Cordialement,

Gabriele .

Contribution n°19 : D6113 à la hauteur de BOUILLARGUES, bruits de circulation très gênants - Annie - 17/03/2025

Bruits de circulation très importants aux heures de pointe, matin et soir, émanant d'une fréquentation qui semble plus importante depuis quelques années.

Contribution n°20 : Ppbe - Patrick - 18/03/2025

Comment est ce possible qu'en 2025 les pouvoirs publics qui sont responsables de la santé des concitoyens puissent continuer à exposer impunément la population à des situations comme celle de la traversée de Jonquieres-Saint-Vincent ?

Cordialement

Contribution n°21 : D 926 Route d'Alès à Nîmes - Magali - 01/04/2025

La route d'Alès D926 est une plaie pour les habitants de ce quartier : extrêmement dangereuse du fait du flux ininterrompu de véhicules qui circulent à grande vitesse et à l'absence de trottoir au nord à partir de l'impasse du Hanneton. Cette circulation produit un vacarme constant jour et nuit pour les habitants en bordure de route. L'intensité des décibels nous réveille chaque matin à l'aube, empêche une conversation à voix haute à l'extérieur ou oblige à bouquiner dans le jardin avec des boules quies. La seule mesure des décibels émis à certains endroits de cette route met en évidence la nécessité absolue d'en protéger les habitants par tous les moyens à la disposition du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Nous attendons cela avec impatience depuis plusieurs années déjà...

Contribution n°22 : Route d'Alès - Laetitia - 07/04/2025

Habitant à la jonction du chemin du mas de Balan et la route d'Alès, le bruit devient de plus en plus insupportable, les klaxons incessants au croisement sont depuis la nouvelle mise en place un bruit de plus.

Motards qui font des accélérations dangereuses, voitures qui circulent à des vitesses inacceptables et ne parlons de la nuit. Les vitesses excessives sont très dangereuses et à contrôler.

Contribution n°23 : Réduction de la vitesse à 50km/h de la D6 routes des Cévennes sortie de Bagnols sur Céze vers Alés - Yvan - 07/04/2025

La D6 route des Cévennes la vitesse est limitée à 70km jusqu'à l'entrée de Bagnols sur Cèze. L'augmentation constante du trafic impacte de plus en plus fortement les riverains, une réduction à 50 km/h depuis l'actuel panneau de limitation de vitesse 70 km/h (entre le chemin de Montigal et le 1551 sur la D6 route des Cévennes) réduirait la nuisance sonore pour les très nombreux riverains. De plus cette limitation de vitesse à 70 km/h n'incite pas les usagers de la route à ralentir ce qui rend difficile voire dangereux la sortie des voies du 1551 (particulier), du 1530 (3 commerces), du 1520 (particulier), du 1480 et du 1280 (jardin de la Céze "jardin ouvrier") au 1280 il y a le point de collecte du papier et du verre.

Au niveau de la rue des Châtaigniers (qui dessert le lotissement) il y a un arrêt de bus et 2 passages piétons qui traversent la D6 route des Cévennes, du 1216 (2 villas), du 1060 (4 villas), du 1040 (1 villa), au chemin Romain (16 familles bientôt 18).

Sur la D6086 (N6) vers Nîmes et vers Pont saint Esprit, et la N580 vers Avignon les panneaux sortie d'agglomération ont été repoussés loin des habitations de Bagnols sur Céze ce qui a réduit la vitesse à 50 km/h, pourquoi la D6 route des Cévennes n'a pas eu le même traitement.

Contribution n°24 : Étude ciblée du bruit - Comité de quartier Montaury - 09/04/2025

Le comité de quartier Montaury à Nîmes demande qu'une étude ciblée soit réalisée sur le niveau de bruit lié au trafic routier (mesure Lden et Lnight) sur la RD 999 depuis les Quatre Piliers jusqu'à l'intersection avec l'avenue Georges Pompidou ainsi qu'une étude ciblée du niveau de bruit sur la RD926 depuis le rond-point du Super U jusqu'à l'intersection avec l'avenue Franklin Roosevelt. Dans l'attente des résultats détaillés de l'étude d'impact sur les riverains, nous vous remercions pour votre aide.

Contribution n°25 : Traversé de Lédignan - Lucien - 09/04/2025

Bonjour,

La traversé de Lédignan 30350 est très bruyante au point de ne plus pouvoir profiter du jardin dans la journée.

Contribution n°26 : Nuisance Sonore - Jean-Luc - 15/04/2025

Bonjour,

Ma maison se situe sur la commune de Sumène en bordure du fleuve l'Hérault au bord de la RD 986 reliant Pont d'Hérault commune de Saint André de Majencoules à Val-d'Aigoual.

Depuis plus de cinq ans, du mois d'avril jusqu'à fin septembre de nombreuses motos déambulent sur cet itinéraire à grandes vitesses et la plupart avec un bruit qui dépasse largement le seuil de risque. Je ne comprends pas pourquoi les pouvoirs publics ne mettent pas en place des mesures pouvant limiter ces nuisances. Je vois que cet itinéraire n'est pas concerné par les mesures du Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement.

Habitant à la campagne on se croirait au calme, mais bien au contraire bruit, vitesse.

Les usagers déboulent dans le Parc National des Cévennes mais aucune sanction n'est prise sur le bruit de ces motos ou voitures.

Quand allez-vous prendre en compte nos revendications ?

Merci de votre compréhension.

Cordialement

JLD

Contribution n°27 : Proposition plan de prévention du bruit - Pascale - 15/04/2025

Bonjour,

J'ai 2 villas en location situées en bordure de la D6100 sur la commune de Remoulins. Les locataires sont soumis aux fortes nuisances du bruit en raison du passage important et continu de véhicules dont de nombreux poids lourds qui traversent le village et ne respectent pas l'interdiction affichée (la majorité d'entre eux n'effectue aucune desserte locale). Outre l'impact en terme de bruit, les incidences sont fortes pour la sécurité mais également pour la santé des habitants compte tenu de la pollution engendrée. Ne peut-on envisager des mesures pour mettre fin à ces passages incessants comme par exemple un itinéraire obligatoire de déviation pour les camions ou bien prévoir une route pour éviter la traversée du village comme cela a déjà été réalisé dans de nombreuses communes soumises à une circulation intense ? Cela serait une mesure forte qui contribuerait amplement à la prévention du bruit, de la pollution et de la sécurité de la population. Remoulins pourrait être un village très attractif compte tenu de sa position géographique mais les nuisances sont trop impactantes.

Merci de votre attention.

Cordialement.

Mme BERRARD



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76